



Le rachat de points retraite dans les régimes complémentaires

 18/10/2024

S'il vous manque des trimestres pour bénéficier d'une retraite de base à taux plein, vous pouvez en racheter auprès de votre régime de retraite de base. Du côté de la retraite complémentaire, le rachat porte sur des « points », car ces régimes fonctionnent selon cette unité. Comment racheter des points de retraite dans votre régime complémentaire ? Réponse dans cet article.

Les régimes complémentaires concernés

Au régime complémentaire Agirc-Arrco des salariés du privé, il est possible de racheter jusqu'à 140 points par année incomplète, pour 3 années maximum (soit un total de 420 points).

Les régimes complémentaires des professions libérales appliquent des [règles différentes suivant les sections](#).

Le régime complémentaire de la Sécurité sociale des Indépendants (SSI) qui gère les retraites des artisans, commerçants et industriels, et le Régime additionnel de la Fonction publique RAFP (fonctionnaires) ne proposent pas de possibilité de racheter des points. Par contre, cette possibilité existe dans leurs régimes de base (notamment [le rachat Madelin pour les indépendants](#)).



Les conditions au régime complémentaire de l'Agirc-Arrco

Les régimes complémentaires fonctionnent par points, on parle donc du rachat de points et non de trimestres.

Ce rachat de points retraite peut concerner les années d'études supérieures et les années incomplètes.

Toutefois, pour racheter des points au titre de la retraite complémentaire, il faut d'abord avoir racheté des trimestres au titre de la retraite de base (régime général ou régime des salariés agricoles de la MSA).

Dès lors que cette condition est validée, le rachat de points est possible dans la limite de 35 points Agirc-Arrco par trimestre racheté (140 points par an).

Le rachat est également limité à 3 années. La demande ne peut être faite qu'une fois pour chaque caisse de retraite complémentaire de laquelle l'assuré aura dépendu, et ce, tout au long de sa carrière (pas forcément en même temps). Enfin elle devra être effectuée avant la liquidation du régime complémentaire.

La valeur du point Agirc-Arrco

Le montant du rachat se calcule en utilisant non pas le prix d'achat du point (ou salaire de référence), mais la valeur du point (celle qu'on utilise pour [calculer la pension de retraite](#)). Le montant est le suivant :

Prix du rachat = Nombre de points rachetés x valeur du point x coefficient lié à l'âge

Le coefficient est de plus en plus élevé à mesure que vous approchez de l'âge de la retraite. Comme pour le rachat de trimestres dans les régimes de base, plus vous êtes jeune, plus il est avantageux de racheter des points. La liste des coefficients est disponible sur [cette page du site de l'Agirc-Arrco](#). Depuis novembre 2023, le point Agirc-Arrco vaut 1,4159.

Exemple pour 2023 : Marc a 45 ans et est salarié. Il a racheté 5 trimestres d'études au régime général. Il peut donc racheter jusqu'à 175 points Agirc-Arrco. Le coefficient correspondant à l'âge de 45 ans est de 29. Marc paiera donc $175 \times 1,2714 \text{ €} \times 29 = 7\,185,69 \text{ €}$.

Avant la fusion de l'Agirc et de l'Arrco, effective depuis le 1^{er} janvier 2019, il existait un nombre de points pouvant être rachetés par trimestre racheté différent (17,5 pour l'Arrco, 18 pour l'Agirc), avec, en plus, 2 valeurs différentes de point à calculer. Le rachat de points a donc été simplifié. Si vous prévoyez de racheter des trimestres de retraite de base, c'est aussi l'occasion de racheter des points de retraite complémentaire !

En savoir plus : [le rachat de trimestres comment ça marche ?](#)